

N/REF : 7/10/2025 15H46 C:000003 I:02633
V/REF : AC/C29760
V/Email reçu le Mardi 07/10/2025 a 15H46

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLO
IMMEUBLE : CLOS ORME - CLO
AVENUE DE LA VAUNOISE
.
35137 PLEUMELEUC

Rennes, le 17 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 18 VAUNOISE - MME GEMINI 06 12 86 62 78
LOGEMENT N° 106259, PORTE N°03, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : ROBINET RADIATEUR BOUGE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 09/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROEL DU RADIATEUR
CONSTAT : COQUILLE DESSERRÉE
RESSERRAGE DE LA COQUILLE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/10/25 a 15H52 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL154-Réparation sur robinet thermost.		1	50,00
				50,00
		TOTAL H.T.		50,00
		T.V.A. a 10,00%		5,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		55,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.